

SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 22 avril 2026

Date de convocation : jeudi 16 avril 2026

Délibération n° CC_2026_59
Nomenclature : 7.1.2Nombre de membres :

En exercice : 70

Présents : 58

Votants : 65

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine GILARDIN à M. Eric PANNAUD, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON à M. Frédéric ROUAN, M. Laurent AKRICHE à M. Ludovic NORIGEON, Mme Véronique CAMBON à Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Pierre DIETZ à M. Jean-Bernard FORGIT, Mme Lucie HARVOIRE à Mme Sabrina CHABOREL, M. Guillaume ADNIN à M. Alexandre GRENOT
Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 - Budget Annexe Diverses ZAE Communautaires

Le 22 avril 2026, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Eric PANNAUD, 1er Vice-président, Monsieur Bruno DRAPRON, Président, s'étant retiré au moment du vote conformément aux obligations légales.

Présents :

M. Eric PANNAUD, M. Francis GRELLIER, M. Jean-Luc MARCHAIS, Mme Claudia DAVID, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Déborah LA ROSA, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, Mme Gwendoline GASTIEN, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Mickaël LIGNE, M. Laurent MICHAUD, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Thierry MALLARD, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, Mme Sylvie CHURLAUD, M. Alexandre GRENOT, M. Francis ROTURIER, M. Cédric MARTIN, M. Jean-Claude MIMOL, M. Pierre TUAL, M. David MUSSEAU, Mme Chantal COUSSOT, Mme Christelle BASSO-FIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Elisabeth BERNIARD, M. Philippe CALLAUD, M. Dominique CAMBON, Mme Sabrina CHABOREL, M. Alain CHARTIER, Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Isabelle CLAVEL, Mme Sophie DEBORDE, Mme Catherine DEHAS, M. Jean-Bernard FORGIT, Mme Elisabeth GOMBEAU, M. Günter JEDAT, M. Ludovic LABROUSSE, Mme Marion LANGEVIN, M. Jean-Charles LANGLAIS, Mme Lola MONTEMONT, M. Ludovic NORIGEON, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Laëtitia SOULA, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Anthony TERRIERE, Mme Sylvie MERCIER, M. Thierry CARPENTIER, M. Jacques MELLOUL, Mme Laurence BEGEY

Excusés :

M. Victor NGUEWOUA, M. Philippe BARANGER, Mme Véronique TORCHUT, M. Michel ROUX, M. Bruno DRAPRON

Secrétaire de séance : M. Francis GRELLIER**RAPPORT**

Le rapporteur, Monsieur Philippe CALLAUD, rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il deviendra obligatoire pour l'ensemble des collectivités et leurs groupements à partir des comptes de l'exercice 2026. Saintes Grandes Rives l'Agglo a fait le choix de l'adopter dès l'exercice 2024.

Le CFU vise à favoriser la transparence et à améliorer la lisibilité de l'information financière. L'adoption de ce document unique vise à supprimer les redondances qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Par ailleurs, les données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales sont dorénavant regroupées en un seul document ce qui permet de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le compte financier unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe « Zones d'Activités Communautaires » se présente comme suit :

	Budget 2025	CFU 2025
011 CHARGES A CARATERE GENERAL	1 232 780,00	316 721,35
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	1,21
042 O/O ENTRE SECTIONS	269 796,06	269 796,06
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 502 586,06	586 518,62

70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE,	45 880,00	0,00
042 O/O ENTRE SECTIONS	1 456 706,06	586 518,62
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 502 586,06	586 518,62

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	0,00
+ Excédent antérieur reporté	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2025, les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **586 518,62€** et concernent principalement :

- Sur le Fief Picaud à Montils (opération 508) **3 302,27 €** correspondant à :
 - o Des travaux de câblage fibre optique effectué par Orange pour 2 310,00 € (art. 6045)
 - o Des frais de notaires pour la rédaction d'actes pour 740,00 €
 - o Au solde de la prestation réalisée par le Syndicat de la voirie pour un montant de 252,27 € (Bornage, signalisation, AMO)
- Sur la ZA Les Brandes à Chaniers (opération 509) **313 419,08 €** :
 - o L'acquisition de parcelles pour 219 531,88 € (art 6015)
 - o Des frais d'études et prestations de service pour un total de 93 796,00 € dont un diagnostic archéologique d'un montant de 45 611,00 €
 - o Le paiement d'une taxe foncières d'un montant de 91,20 €
- Une régularisation des centimes de TVA pour **1,21 €** (art 65888)
- Les écritures de variation du stock de terrains en cours de production pour **269 796,06 €** (art 7133).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **586 518,62 €** correspondent aux écritures de variation du stock de terrains en cours de production (stock de clôture).

	Budget 2025	CFU 2025	RAR	Total pour Affectation
001 DEFICIT REPORTE	269 796,06	269 796,06	0,00	269 796,06
040 O/O ENTRE SECTIONS	1 456 706,06	586 518,62	0,00	586 518,62
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 726 502,12	856 314,68	0,00	856 314,68

10 DOTATIONS, FONDS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 456 706,06	0,00	0,00	0,00
040 O/O ENTRE SECTIONS	269 796,06	269 796,06	0,00	269 796,06
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 726 502,12	269 796,06	0,00	269 796,06

RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	-316 722,56
+ Excédent antérieur reporté	-269 796,06
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE CLOTURE	-586 518,62
+ Solde des Restes à Réaliser	0,00
RESULTAT POUR AFFECTATION	-586 518,62

Les **dépenses d'investissement** s'établissent à **586 518,62 €** en 2025. Elles sont composées des écritures de valorisation du stock de clôture des terrains en cours de production (art 3355).

Pour mémoire, le résultat antérieur reporté de 2024 était de - 269 796,06 €.

Les **recettes d'investissement** qui s'élèvent à **269 796,06 €** correspondent aux écritures d'ordre relatives à la prise en charge du stock initial des terrains (01/01/2025) de terrains aménagés (art 3555).

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1, L.2121 -31 et L.2121-14,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2025,

Considérant qu'après la présentation du budget primitif du Budget Annexe « Zones d'Activités Communautaires » de l'exercice 2025, et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte financier unique dressé par l'ordonnateur et le receveur,

Considérant que Monsieur Bruno DRAPRON, Président de l'agglomération de Saintes, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances de Saintes Grandes Rives l'Agglo,

Considérant le rapport du compte financier unique 2025 présenté ci-dessus,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **de procéder** au règlement définitif du Budget annexe -Zones d'Activités Communautaires- de l'exercice 2025 en fixant comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

BALANCE GENERALE DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES DU 1^{er} JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025

	CFU 2025	RAR 2025	Résultat pour affectation
Recettes de l'exercice de Fonctionnement	586 518,62		
- Dépenses de l'exercice de Fonctionnement	586 518,62		
= Résultat de Fonctionnement de l'exercice	0,00		
+ Excédent reporté	0,00		
= A - Résultat de Fonctionnement	0,00		

Recettes de l'exercice d'investissement	269 796,06	0,00	269 796,06
-Dépenses de l'exercice d'investissement	586 518,62	0,00	586 518,62
= Résultat de l'exercice d'investissement	-316 722,56	0,00	-316 722,56
- Déficit reporté	-269 796,06		-269 796,06
+ Affectation du résultat 2025	0,00		0,00
= B - Résultat d'Investissement	-586 518,62	0,00	-586 518,62

C = A + B - Résultat de Clôture	-586 518,62		
--	--------------------	--	--

- **de déclarer** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 65 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

M. Francis GRELLIER

Pour extrait conforme,



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.